

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6, D 612-36-2 et R 612-36-3 ;

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 février 2017 ;

#### **Article 1.**

Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Pour l'admission en première année du diplôme national de master, des capacités d'accueil sont fixées pour chacune des formations listées en annexe 1.

#### **Article 2.**

L'admission en première année du diplôme national de master est prononcée par le président de l'université, après avis d'une commission pédagogique sur le dossier présenté par le candidat.

#### **Article 3.**

L'examen des candidatures s'appuie sur les trois critères généraux ci-dessous et le cas échéant, des critères additionnels indiqués au regard de la mention en annexe 1 :

- le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ;
- les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ;
- la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel.

#### **Article 4.**

La composition de la commission pédagogique chargée d'examiner les dossiers de validation est fixée par le président de l'université qui en désigne les membres, sur proposition, le cas échéant, du directeur de l'école ou de l'institut qui dispense la formation.

Cette commission est présidée par un professeur des universités, sauf dérogation décidée après avis de la commission recherche, et comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue ; elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement, la participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30% des enseignements.

#### **Article 5.**

Pour chaque formation demandée, le candidat dépose son dossier de candidature sur le portail e-candidat <http://candidature-master.univ-reunion.fr>

Après la saisie de son dossier, le candidat reçoit un accusé réception par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors du dépôt de sa candidature.

Aucun envoi postal n'est accepté.

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les éléments suivants :

1. la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
2. un *curriculum vitae* limité à deux pages ;
3. une lettre de motivation qui expose notamment son projet personnel et professionnel en rapport avec les compétences visées par le diplôme ;
4. la copie des diplômes, certificats et attestations de toutes ses expériences antérieures de formation ou d'activités personnelles ou professionnelles ou d'apprentissage et pour les étudiants en cours de formation en troisième année de licence, la copie du certificat de scolarité ;

Les documents en langue étrangère sont admis avec leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté. Les diplômes étrangers devront être fournis après avoir été certifiés par le centre international d'études pédagogiques (CIEP - Centre ENIC-NARIC) et à défaut du certificat, le dossier de candidature doit inclure le récépissé de la demande adressée au CIEP.

5. la copie des relevés de notes associés aux formations suivies ;
6. les pièces associées aux critères additionnels, le cas échéant ;
7. les documents certifiés permettant de justifier d'une situation particulière (interruption d'études ou d'activités professionnelles,...), le cas échéant.

Tout dossier non conforme sera déclaré irrecevable.

#### **Article 6.**

Après avis de la commission qui a examiné les dossiers de candidature, la décision définitive du président de l'université est notifiée au candidat par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors du dépôt de sa candidature. Cette décision ne peut s'écarter de l'avis de la commission sauf cas exceptionnels.

Lorsque le candidat reçoit une proposition ou plusieurs propositions d'admission, il dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'une de ces propositions sur le portail e-candidat avec les identifiants qu'il a reçus lors de sa première connexion pour déposer sa candidature ; il procède ensuite à son inscription administrative selon les modalités et le calendrier fixé par l'établissement.

#### **Article 7.**

Lorsque le candidat titulaire d'un diplôme national de licence n'a obtenu aucune proposition d'admission en première année du diplôme de master à la suite de ses demandes, il peut saisir le recteur conformément à la réglementation en vigueur pour obtenir trois propositions d'admission dont l'une prioritairement dans l'établissement où il a obtenu ce diplôme national de licence ; ces propositions sont formulées en accord avec le président de l'université et en fonction des capacités d'accueil.

Le candidat peut demander par écrit la communication de l'avis de la commission conformément à la réglementation en vigueur à l'adresse suivante :

Direction de la scolarité et de la vie étudiante  
DSVE – MI/REC  
5 avenue René Cassin - CS 92003  
97744 Saint-Denis Cedex 9

#### **Article 8.**

Pour les capacités initiales de chaque formation, le candidat dépose son dossier de candidature selon les modalités fixées par l'article 5 entre le 15 avril et le 15 mai 2017 inclus à 16 h (heure de Paris). La décision lui est notifiée au plus tard le 15 juin 2017.

Pour les places déclarées vacantes dans chaque formation au 1<sup>er</sup> juillet 2017, le candidat dépose son dossier de candidature selon les modalités fixées par l'article 5 entre le 1<sup>er</sup> et le 8 juillet 2017 inclus à 16 h (heure de Paris) ; ces dispositions s'appliquent également au candidat qui n'avait pas reçu antérieurement une proposition d'admission dans la même filière. La décision est notifiée au candidat au plus tard le 15 juillet 2017.

#### **Article 9.**

Ces dispositions sont applicables pour les candidatures en vue d'une admission au titre de l'année universitaire 2017-2018.

ANNEXE 1

Mention du diplôme de master	Capacité d'accueil	Mentions conseillées de licence ou de licence professionnelle*	Critère(s) additionnel(s)
<b>Domaine droit, économie et gestion</b>			
Comptabilité-contrôle - audit	35	Économie et gestion	Score IAE Message de moins de 2 ans
Économie appliquée	50	Économie Administration économique et sociale	
Gestion des ressources humaines	30	Économie et gestion Management et gestion des organisations*	
Management et administration des entreprises	25	Économie et gestion Management et gestion des organisations*	
Marketing, vente	25	Économie et gestion	Score IAE Message de moins de 2 ans
Monnaie, banque, finance, assurance	80	Économie Administration économique et sociale	
Tourisme	35	Économie et gestion	Score IAE Message de moins de 2 ans
<b>Domaine arts, lettres et langues</b>			
Français langue étrangère	35	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	35	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Lettres	35	Lettres	
<b>Domaine sciences humaines et sociales</b>			
Géographie, aménagement, environnement et développement	40	Géographie et aménagement	
Histoire	45	Histoire Information-communication Géographie et aménagement Sciences politique Sciences sociales Humanités Histoire de l'art et archéologie Droit Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Arts	
Information, communication	30	Information-communication	

STAPS : management du sport	40	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
Domaine science, technologies et santé			
Biodiversité, écologie et évolution	35	Sciences de la vie	
Biologie-santé	20	Sciences pour la santé Sciences de la vie	
Chimie	15	Chimie	
Energie	15	Electronique, Énergie électrique et Automatique Physique	
Génie civil	45	Génie civil Physique	
Informatique	40	Informatique	
Mathématiques	15	Mathématiques	
STAPS : activité physique adaptée et santé	35	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
Ville et environnement urbains	45	Génie civil	
Trans-domaines et pluri-parcours			
Sciences du langage	35	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Information-communication	
Sciences de la terre et des planètes, environnement	15	Sciences de la terre Physique	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1 <sup>er</sup> degré, professeur des écoles	220	Mathématiques Lettres Sciences du langage Lettres, langues Droit Economie Histoire Sociologie Psychologie Sciences de l'éducation Philosophie Sciences sociales Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Sciences de la vie et de la terre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours antérieur de préprofessionnalisation en licence (facultatif) ;</li> <li>- lettre de motivation manuscrite dans une langue vivante étrangère : anglais ou allemand ou espagnol ;</li> <li>- texte personnel relatif aux représentations du métier de professeur des écoles ;</li> <li>- texte relatant la biographie scolaire du candidat.</li> </ul>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1 <sup>er</sup> degré, recherche en éducation		Sciences de l'éducation Psychologie Philosophie	

		Sociologie Histoire	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, lettres	225	Lettres	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, anglais		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, allemand		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, espagnol		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, créole		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, histoire géographie		Histoire Géographie et aménagement	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, lettres, histoire, géographie PLP		Lettres Histoire Géographie	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, éducation physique et sportive		Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, mathématiques, sciences, physiques et chimiques		Mathématiques	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 <sup>nd</sup> degré, mathématiques, sciences, physiques et chimiques PLP		Physique Chimie	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Encadrement éducatif - Conseiller principal d'éducation	60	Administration publique Droit Economie Administration économique et sociale Sciences politiques Histoire Sociologie Psychologie Sciences de l'éducation Philosophie Sciences sociales	Texte personnel manuscrit argumenté et témoignant de la représentation du métier de conseiller principal d'éducation (2 pages)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Encadrement éducatif – Cadre de l'éducation nationale		Pas de mention conseillée	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation, formation de formateurs	60	Pas de mention conseillée	

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation, accompagnement et interventions auprès des publics à besoins éducatifs particuliers.

Sociologie  
Psychologie  
Sciences de l'éducation  
Philosophie  
Sciences sociales  
Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie